

Le CHRU, déjà certifié deux fois par la Haute Autorité de Santé (HAS) en 2001 et en 2006, a renouvelé sa certification en 2010.

- **Résultats de la procédure de certification V2010**

Le rapport définitif de la HAS a été communiqué en février 2011, et l'établissement se félicite d'une **certification avec de simples recommandations** sur les points suivants (cotés C) :

- **Bon usage des antibiotiques**
- **Prise en charge de la douleur** en Médecine - Chirurgie - Obstétrique (MCO) et psychiatrie
- **Gestion du dossier du patient** en MCO, psychiatrie et Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)
- **Prescription médicamenteuse chez le sujet âgé** en MCO et psychiatrie
- **Prise en charge des urgences et des soins non programmés**

Concernant le bon usage des antibiotiques, il s'agit d'un indicateur du tableau de bord de lutte contre les infections nosocomiales, pour lequel l'établissement est coté A (et non plus C) depuis décembre 2010. Un rapport de suivi, transmis à la HAS dans un délai d'un an, permettra de lever cette recommandation, qui n'apparaîtra donc plus dans le rapport de certification.

Pour les autres décisions, un **plan d'action avec échéancier** sera adressé à la HAS dans un délai d'un an également qui seront vérifiés lors de la prochaine visite de certification, en 2014.

Le rapport de certification détaillé est à votre disposition sur le site *internet* de la HAS.